



DEFINITION DES ENCOMBRANTS

POUVANT ETRE COLLECTES PAR LES SERVICES DE LA SOCIETE SITA

⇒ Dans une limite de 2 m. de dimension, de 60 kg max. et si quantité conséquente :

- ↵ Gros électroménagers : réfrigérateurs, cuisinières, machines à laver...
- ↵ Meubles et literies usagés
- ↵ Équipements sanitaires : baignoires, lavabos, bidets, cumulus (sauf WC, considéré comme du gravats)
- ↵ Téléviseurs grands modèles
- ↵ Planches en vrac, Palettes en bois (pas de pots de peinture - pas de béton)
- ↵ Salons de jardin, jeux de jardin, liners et bâches de piscine
- ↵ Portes de voiture (pas de pneu, mobylette)
- ↵ Portes de garage / portail (à découper si elle dépasse 2 m) *et préciser que cela fait -de 2 m*
- ↵ Cabines de douche en plexiglas (pas en verre)
- ↵ Tondeuses (pas de tracteur-tondeuse)

DECHETS DEVANT ETRE AMENES DIRECTEMENT À LA DECHETTERIE

⇒ Dans la limite de 10 litres ou unités :

- ↵ Produits liquides : Huiles de vidange, friture, Peintures, vernis, colles, solvants ...

⇒ Dans la limite de 5 m³ par jour et par usager :

- ↵ Batteries, imageries radiologie
- ↵ Petits électroménagers : antennes TV, micro-ondes, Hottes aspirantes (petits modèles)...
- ↵ Déchets verts
- ↵ Gravats : résidus de démolition, dalles de béton, carrelage, Faïence, verre, miroir, vitres, marbre
- ↵ Tout-venant : laine de verre, grillage, polystyrène, cartons, Produits automobiles, tuyaux d'arrosage, moquette, tôles de, Zinc, revêtement de sol

DECHETS DEVANT ETRE TRAITES PAR DES PRESTATAIRES SPECIALISES

- ↵ Mobylettes, Pneus : voir garage
- ↵ Produits radioactifs
- ↵ Bouteilles sous pression : bouteilles de propane ou butane...
- ↵ Déchets industriels et artisanaux
- ↵ Amiante : Tôles ondulées composées d'amiante : Maria Valorisation 05 62 87 66 00
- ↵ Extincteurs
- ↵ Huiles alimentaires (si très grande quantité)
- ↵ Piano

 **Buse de ciment**